



PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC)

**Jeudi 23 novembre 2017
09h30 - 16h30
Hôtel Miguel Ángel, Madrid**

**Président : Iván López
Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia**

1. Bienvenue

Le Président du LDAC, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les invite à se présenter en indiquant leur statut (membre ou observateur) ainsi que l'organisation qu'ils représentent. Puis il demande au Secrétariat d'annoncer les personnes qui se sont excusées pour leur absence et les délégations de vote reçues.

Délégations de vote :

- Mme. Sara Fröckling (Swedish Society for Nature Conservation) a donné sa procuration à Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE).
- M. Björn Stockhausen (Seas at Risk) a donné sa procuration à Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE).
- M. Hjálmar Vilhjálmsson (ELDFA) a donné sa procuration à M. Iván López (AGARBA).
- M. Emil Remisz (NAPO) a donné sa procuration à Mme. Jane Sandell (NFFO).

La liste complète des participants est incluse à l'Annexe I.

Ouverture par le Secrétaire Général à la pêche maritime du gouvernement espagnol

Le Président du LDAC, M. Iván López, remercie pour sa présence le Secrétaire Général de pêche maritime du gouvernement espagnol, M. Alberto López-Asenjo. Le Secrétariat prononce ensuite son discours de bienvenue, inclus en Annexe II à ce procès-verbal. Il souligne le rôle important que joue le LDAC comme organe consultatif de la Commission et des institutions européennes et l'encourage à poursuivre dans la même lignée de travail, à savoir accorder plus de visibilité au rôle important que jouent la flottille communautaire et l'UE sur la scène internationale. Il réitère que le Secrétariat espagnol à la pêche est tout à fait disposé à collaborer avec le travail du LDAC, en particulier sur des aspects liés à la lutte contre la pêche INN, la croissance bleue et la gouvernance internationale des océans.



Le Président, M. Iván López, lui remet ensuite au nom de l'organisation une plaque commémorative à l'occasion du X^{ème} anniversaire du LDAC, en remerciement pour le soutien inestimable et la collaboration précieuse du SGP (MAPAMA) avec le LDAC depuis ses débuts.

2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion

Après avoir compté les membres présents et représentés par délégations de vote, il est annoncé que conformément à l'article XXIV des Statuts du LDAC, le quorum minimum (au moins le 50% des membres présents ou représentés) a été atteint pour l'adoption de décisions par majorité simple.

Puis l'ordre du jour est adopté pour la réunion, avec l'ajout d'un point suggéré par Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) au chapitre divers (AOB) par rapport à un changement de vice-présidence pour le Groupe de Travail 4.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif (Paris, le 30 mai 2017)

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

4. Rapport des Présidents des Groupes de Travail sur les actions réalisées

Groupe de Travail 1 - Pêcheries de thonidés et leurs ORGP

En l'absence du Président du GT 1, M. Michel Goujon, le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodriguez, résume les principales actions du groupe :

CICTA - Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés dans l'Atlantique

- L'avis du LDAC a été envoyé à la Commission avec les recommandations sur les stocks atlantiques d'intérêt à la CICTA le 14 novembre 2017. Ledit avis respectait les périodes minimum de consultation et a été adopté par la procédure d'urgence (« *fast track* ») y compris les commentaires effectués par écrit lors de la consultation et de façon orale lors de la dernière réunion du GT1.
- Le Secrétariat du LDAC a assisté à la réunion annuelle de la CICTA à Marrakech et a participé à la réunion de coordination avec la Commission Européenne le samedi 18 novembre. Le LDAC attend la réponse de la CE à son avis et l'invitera à présenter les recommandations convenues lors de la réunion, sans oublier les actions en attente lors de la prochaine réunion du GT1 au mois de mars-avril 2018.

CTOI – Commission du Thon de l'Océan Indien

- La Commission Européenne enverra le document de proposition de l'UE sur l'assignation de nouveaux critères de distribution pour la CTOI et organisera une réunion avec les États Membres et les parties prenantes à laquelle le LDAC sera



invité pour pouvoir formuler les commentaires opportuns avant la mission de la Commission prévue pour le mois de décembre.

- La délégation du LDAC enverra un résumé contenant les conclusions de la réunion technique avec la Commission et envisagera la possibilité de considérer la rédaction d'un avis spécifique à présenter en vue de la réunion de la CTOI, prévue pour le mois de février, à ce sujet.

NOTE EX POST : Nous avons été informés de la réunion le lundi 13 novembre et la réunion a eu lieu le vendredi 17 dans l'après-midi. La délégation du LDAC était constituée par Miguel Herrera (OPAGAC), Béatrice Gorez (CFFA) et Daniel Voces (CEPESCA-EUROPECHE, sur délégation de Javier Garat).

- Le Secrétariat se livrera à un suivi et coordonnera la communication de la Commission avec les membres eu égard à la publication d'une future stratégie européenne dans l'Océan Indien.

DCP - Dispositifs de concentration de poissons

- Il a été convenu de mettre éventuellement à jour la publication du LDAC datant de 2012 en y ajoutant deux actions complémentaires :
 1. Recueillir sous un format commun toutes les présentations et les documents présentés lors de la session spéciale tenue dans le cadre de la réunion du GT1 en avril 2017, avec l'ajout d'un préambule explicatif et un résumé des principales conclusions de cette session.
 2. Rédaction d'un décalogue ou manuel de bonnes pratiques en termes de gestion et utilisation des DCP, pour qu'il puisse être validé par les institutions communautaires et considéré à moyen terme comme étant le document de référence à appliquer par les ORGP et évaluer objectivement (*benchmark*) les pratiques des flottilles thonières senneuses. Cette publication pourrait se compléter à l'avenir par un avis qui inclurait les objectifs de gestion. On envisagea la possibilité d'organiser une réunion inter-sessions pour aborder cette question.

Points à inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT1

- * Présentation de la part de scientifiques sur les HCR et mesures de gestion pour les espèces de thonidés tropicaux (proposition de Julio Morón)
- * Mise à jour de la Commission concernant la position de l'UE par rapport à la Convention CITES sur la Conservation des Espèces Migratoires : inviter une personne de la CE pour donner des informations à ce sujet (proposition de Mme. Despina Symons)
- * Mise à jour de la Commission sur l'état du processus de Kobe pour les ORGP thonières (proposition du Président)
- * Actions de soutien aux scientifiques européens pour qu'ils soient plus valorisés et encourager leur participation aux réunions des ORGP, en particulier à la CICTA (proposition de M. Edelmiro Ulloa et de M. Michel Goujon)

Conditions de travail dans le secteur de la pêche



- CFFA-CAPE (Mme. Béatrice Gorez) enverra un avis provisoire soutenant la proposition des Seychelles et de JEF faite lors de la dernière séance plénière de la CTOI concernant la création d'un groupe de travail consacré à l'amélioration des conditions sociales et de travail pour le secteur de la pêche aux thonidés et refléter ainsi son importance pour la sécurité alimentaire des pays en développement.

Projet FARFISH H2020

- Le Secrétaire Général enverra des informations sur les réunions à venir et la caractérisation descriptive des études de cas sur les thonidés tropicaux et espèces démersales mixtes pour que les membres intéressés puissent apporter leurs commentaires et contributions. De plus, les membres seront informés de l'état de la procédure d'embauche d'un coordinateur de projet du LDAC avec le financement assigné par celui-ci.

Groupe de Travail 2 - Pêcheries de l'Atlantique Nord, accords de pêche et ORGP

La Présidente du GT2, Mme. Jane Sandell, résume les principales actions menées par le groupe :

Pêche au crabe des neiges à Svalbard :

- Le LDAC se livrera à un suivi détaillé des résultats de la situation par rapport à la capture du navire *Senator* et les mesures ultérieures adoptées par l'armateur et les autorités des États Membres.
- Le LDAC priera la Commission de l'informer de l'état des négociations diplomatiques entre l'UE et la Norvège par rapport à cette question. Si besoin est, une lettre sera envoyée pour débloquer la situation et parvenir à un accord pour que les flottilles communautaires qui pêchent le crabe des neiges puissent accéder à la zone de pêche de Svalbard avec toutes les garanties juridiques.
- Le Secrétariat suivra le travail du Comité de pêche du Parlement Européen.
- Cette question sera incluse à l'ordre du jour pour la prochaine réunion du GT2.

NAFO :

- Le LDAC tiendra des réunions de coordination bilatérales régulières avec l'équipe de l'unité de la DG MARE sur les ORGP au cours des mois à venir, pour faire avancer le travail sur une série de domaines identifiés, où la Commission compte sur la participation des parties prenantes.
- Des informations seront données sur les initiatives et données de l'industrie UE-Royaume-Uni pour améliorer la sélectivité pour la pêche au chalut du cabillaud en zone 3M (responsable : Jane Sandell).
- L'avis de la Commission sera proposé pour le développement d'un protocole de circonstances exceptionnelles pour la nouvelle évaluation de la stratégie de gestion du flétan noir (GHL). Les membres intéressés donneront leur avis sur l'expérience du traitement



du protocole précédent joint aux HCR, ainsi que d'éventuels scénarios basés sur le travail du Dr. Butterworth.

- Participation à l'atelier de benchmarking du cabillaud prévu pour avril 2018, dont les recommandations seront transmises lors de la réunion du Conseil scientifique en juin afin d'édifier une nouvelle proposition de HCR à adopter à temps pour la prochaine réunion annuelle.
- La Présidente présentera les avancements du travail pour chacun des éléments cités au cours de la prochaine réunion du GT2 (mars 2018) afin d'orienter les débats et de convenir de recommandations ou conseils.

Projet FarFish H2020

- Le Secrétariat Exécutif présentera des informations détaillées sur la situation et les futures réunions concernant ce Projet. Il diffusera aussi les rapports consacrés à la caractérisation des études de cas pertinents, d'intérêt pour le GT2. Le Secrétaire informera aussi de la procédure d'embauche d'un Coordinateur pour ce Projet, à travers le financement disponible assigné.

Groupe de Travail 3 - Organisations internationales et autres ORGP

Le président du GT3, M. José Antonio Suárez-Llanos, résume les actions convenues :

Sud-Ouest Atlantique (Zone FAO 41)

- Des éclaircissements sur la proposition de SEAFO d'évaluer l'étendue du cadre territorial de la Convention et sa juridiction au Sud-Ouest Atlantique (zone FAO 41) seront demandés à la Commission.

Le GT3 envisagera de rédiger un avis provisoire soutenant la gestion de cette zone sous une ORGP (existante ou à créer) pour aborder des questions comme les transbordements en haute mer, la protection des écosystèmes marins vulnérables ou la gestion et le contrôle de la capacité de pêche.

- La responsabilité des états de pavillon au niveau de l'adoption d'une réglementation nationale en vue de l'implantation de la Résolution 61/105 des Nations Unies pour la conservation des écosystèmes marins vulnérables en haute mer sera rappelée dans les forums internationaux, dans le droit-fil de l'avis envoyé en mai 2016.

Nations Unies : Objectif de développement durable 14 et BBNJ

- La Commission informera le LDAC des résultats du 3^{ème} Comité de négociations pour un traité qui devrait régler la biodiversité des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ).

Situation dans les ports chiliens

- Un suivi de la problématique de l'accès aux ports chiliens pour les débarquements et transbordements d'espadon de la part de la flottille palangrière de surface sera effectué. Le LDAC va demander à la Commission de lier la politique commerciale dans le cadre de la révision ou de la mise à jour de l'accord commercial à ces questions de pêche. Il conviendra



de rester attentifs à l'évolution de la situation au Chili, en termes de participation du pays à la CIAT, et de voir si le statut de CNCP (*partie coopérante non-contractante*) va être demandé en vue de la prochaine réunion annuelle qui aura lieu à la mi-juillet au Mexique. Nous demanderons à la Commission de nous tenir informés de ces questions lors de la prochaine réunion du GT3.

Groupe de Travail 4 - Accords bilatéraux de pêche avec les pays tiers

Le Président, M. Julio Morón, résume les questions principales abordées au sein du GT4 :

Travail avec les ACP :

- Le Secrétariat demandera à la DG DEVCO de présenter les conclusions provisoires de la Conférence Ministérielle ACP tenue aux Bahamas en septembre 2018. Il serait important de comprendre les expériences vécues dans les différentes régions ACP et d'identifier leurs priorités.
- S'il est disponible, le Secrétariat du LDAC invitera le Secrétariat des ACP à assister à la prochaine réunion du GT4 pour échanger leurs points de vue sur d'éventuelles formes de collaboration.
- La DG DEVCO tiendra le LDAC régulièrement informé concernant le lancement d'un plan d'investissement extérieur financé par l'UE, destiné à soutenir le secteur privé dans les pays en développement en lien avec différents domaines, y compris les agroalimentaires et les PME. Les membres pourraient étudier divers domaines thématiques et lignes d'investissement pour d'éventuels projets pour les partenaires candidats dans les pays tiers.
- Le Secrétariat amorcera des contacts pour une réunion avec la délégation de l'UE à l'île Maurice afin de faire passer le message du LDAC et lui permettre de participer plus dans l'Océan Indien et à de futures réunions CPSOOI / CTOI.
- Le LDAC suivra de près les nouvelles et les mises à jour en ce qui concerne la phase de mise en place du Projet PESCAO financé par l'UE sur la gouvernance de la pêche et la lutte contre la pêche INN en Afrique Occidentale, invitant les responsables ou partenaires du projet lorsque cela sera nécessaire. Le LDAC assistera et donnera les points de vue des membres à travers ses réunions régulières avec la DG MARE, la DG DEVCO et l'EFCA à la demande de ces derniers ou sur sa propre initiative.

Accords de pêche

- La Commission mettra à disposition les rapports des Commissions Mixtes sur les accords de pêche avec les pays tiers une fois qu'ils seront disponibles (en masquant les noms des participants et toute information sensible dans un souci de protection des données) et invitera les intéressés lorsque cela sera possible.
- À la demande d'ORPAGU, le Secrétariat du LDAC préparera et diffusera une lettre pour approbation, par procédure accélérée, dénonçant les récentes inspections et émettant des communiqués de presse contre les navires senneurs et palangriers de l'UE sous la coordination et la supervision de Sea Shepherd dans les eaux de la ZEE de Santo Tomé et Príncipe, du Gabon et du Libéria.



Des exemples spécifiques seront donnés dans cette lettre.

- Le GT4 abordera les questions formulées par le Chef de l'Unité des accords de pêche, M. Rambaud, par écrit et sur la base de l'étude publiée par le WWF comme point de départ, en lien avec les aspects suivants :

1. Comment améliorer la communication sur la valeur des APPD signés avec les pays tiers et rehausser le profil et l'image de la flottille de pêche de l'UE qui opère dans ces eaux.
2. Fournir des exemples de success stories avec retour socioéconomique des activités de pêche de la flottille communautaire dans la ZEE de pays tiers (débarquements dans les ports, création d'emploi...), ainsi que les investissements halieutiques de l'UE dans les pays tiers (usines et unités de traitement...)
3. Montrer des exemples spécifiques des avantages des activités de pêche de la flottille communautaire sur le développement des communautés côtières et ports de pays tiers (par exemple, Dakar, Nouadhibou, Port Louis, Mindelo, Abidjan...).

- Les trois points ci-dessus pourraient être intégrés dans un événement ou atelier sur la valeur des APPD dans les océans Atlantique et Indien. De plus, on pourrait inclure les aspects des accords sur l'accès et les questions de genre, l'application des directives volontaire de la FAO pour la pêche, l'emploi du soutien sectoriel ou l'interconnexion avec la coopération pour le développement, entre autres.

Le rôle des agents de pêche en Afrique et leur impact sur la pêche durable

- Le Secrétariat distribuera la proposition rédigée par CFFA-CAPE (Mme. Béatrice Gorez) dans les trois langues pour la réalisation de commentaires. Et si tout le monde est d'accord, son adoption ultérieure.

Collaboration et partenariat entre le LDAC et la COMHAFAT

- Le Secrétariat du LDAC demandera à la COMHAFAT de partager le rapport relatif à son « *Think Tank* » sur le piratage dans l'Océan Atlantique, qui a eu lieu au Maroc en septembre 2017, dès qu'il sera disponible. Le Secrétariat distribuera ce rapport ainsi que toute autre information supplémentaire aux membres du GT4.

Projet FARFISH

Le Secrétaire Général enverra des informations sur les réunions à venir et la caractérisation descriptive des études de cas sur les thonidés tropicaux et pêcheries mixtes pour que les membres intéressés puissent apporter leurs commentaires et contributions. De plus, les membres seront informés de l'état de la procédure de sélection pour l'embauche d'un coordinateur de projet du LDAC.

Groupe de Travail 5 - Questions transversales



En l'absence de la Présidente, Mme. M^a José Cornax, la Vice-présidente, Mme. Marta Aymerich, résume les actions convenues par le dernier groupe de travail :

- Système de Préférences Généralisées (SPG)

Le Secrétariat diffusera le rapport de la CE sur le suivi et le niveau de conformité des SPG avec les pays tiers, parmi lesquels les Philippines, lorsqu'il sera publié (en principe en décembre). La possibilité de préparer un avis provisoire susceptible d'être soumis à débat au cours de la prochaine réunion du GT5 (mars 2018) sera envisagée.

- Gouvernance océanique internationale et Conférence « Our Oceans » 2018 (Bali)

Le LDAC recueillera les informations disponibles et les engagements pris par ses membres et autres lors de la Conférence « Our Oceans » 2017 de Malte. Le travail devrait porter sur les propositions et les engagements pour la prochaine Conférence qui aura lieu en Indonésie.

- Pêche et croissance bleue : Interactions entre activités d'extraction en haute mer

Des informations seront recueillies dans le domaine de la stratégie de l'UE en matière de croissance bleue et de gouvernance océanique internationale en vue de rédiger une proposition du LDAC sur la promotion des activités durables et l'interdiction d'activités très nuisibles comme les forages miniers ou l'extraction de ressources minérales et hydrocarbures sur le sol marin. SAR et le Secrétariat se voient confier la tâche de travailler de concert avec les Présidents du GT5 et du Comité Exécutif pour rédiger un document de position à débattre ultérieurement lors des futures réunions du GT5.

- Subventions à la pêche

Un point à débattre lors de la prochaine réunion du GT5 sera inclus et un expert en la matière de l'OMC et de la Commission Européenne sera invité à présenter les résultats atteints lors de la Conférence qui aura lieu à Buenos Aires en décembre.

L'organisation membre BLOOM proposera conjointement au Secrétariat du LDAC un document provisoire de position sur cette question.

- Règlement sur la gestion durable de la flotte de pêche dans les eaux extérieures (SMEFF)

Le Règlement SMEFF sera mis à la disposition de tous les membres une fois qu'il aura été adopté par la procédure codécisionnelle (prévue pour début 2018) et lorsqu'il aura été publié au DOUE en vue d'identifier les questions clé. Le LDAC aidera la Commission Européenne à divulguer le contenu du Règlement et à éclaircir certains aspects de mise en œuvre pour les pays côtiers tiers. La COMHAFAT collaborera sur ce point et un événement parallèle (« side event ») sera, si possible, organisé dans un pays africain lors d'une réunion organisée par l'une des deux entités ou d'intérêt commun (par exemple, la Conférence Ministérielle de la COMHAFAT à Abidjan de 2018 est une opportunité potentielle).

- Conditions de travail dans le secteur de la pêche

Des contacts seront établis avec la DG EMPLOI en vue de lui faire part des inquiétudes du LDAC sur ces questions (application de la Convention de l'OIT C188, de la Convention des travailleurs migrants...).

- Lutte contre la pêche INN

Un groupe d'experts ou « *task force* » conjoint(e) composé(e) par des membres du LDAC et



du MAC rédigeront un nouvel avis sur la pêche INN en guise de suivi à la dernière réponse de la Commission à l'avis conjoint LDAC-MAC-MEDAC sur l'amélioration de l'application du Règlement INDNR-IUU. Cette task force s'occupera aussi de rédiger un avis pour améliorer la transparence et la cohérence du processus et les critères d'assignation de cartons jaunes et rouges (*carding system*) pour les pays (pré)identifiés comme non-coopérants avec ce Règlement.

- Révision des systèmes de contrôle de l'UE

Le Secrétariat effectuera un suivi du document que publiera la CE sur la révision de la consultation consacrée au système de contrôle et assistera au séminaire de la CE sur ce point le jeudi 16 novembre, informant les membres des réflexions menées et des accords adoptés. L'avis du LDAC en faveur d'un plus grand rôle de l'Agence Européenne de Contrôle de la Pêche (EFCA) dans la dimension internationale de la PPC sera défendu.

- Biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ)

Le document de proposition envoyé par Marc Ghiglia sera traduit et distribué aux membres du GT5 pour qu'ils donnent leur avis, de sorte à pouvoir éventuellement le présenter au Comité Exécutif pour adoption.

- Projet FARFISH H2020

Le Secrétaire enverra des informations sur les réunions à venir et la caractérisation descriptive des études de cas sur les thonidés tropicaux pour que les membres intéressés puissent apporter leurs commentaires et contributions. De plus, les membres seront informés de l'état de la procédure d'embauche d'un coordinateur de projet du LDAC avec le financement assigné par celui-ci.

- Alerte sanitaire pour présence d'histamines dans le thon en saumure

ANFACO (Marta Aymerich) enverra un document informant les membres du GT5 de cette problématique. La possibilité de rédiger un avis sera envisagée en cas de consensus suffisant.

Approbation par le Comité Exécutif des recommandations des Groupes de Travail

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général du LDAC, indique que les documents soumis à adoption ont été distribués aux membres. La version qui leur est présentée est la version définitive contenant les modifications et les commentaires apportés lors du processus de consultation.

Les lettres et recommandations suivantes sont expliquées en vue de leur approbation :

- Lettre sur le conflit des abordages des navires de pêche européens de la part des pays tiers signataires d'accords de pêche avec l'UE. Il est convenu ce qui suit :

DÉCISION : Le Secrétariat enverra en urgence à tous les membres du GT1/Comité Exécutif la lettre de dénonciation relative à la vague des récents abordages de navires de pêche européens coordonnés par l'ONG Sea Shepperd dans la ZEE de pays tiers où il existe des protocoles d'inspection conformément à des accords de pêche. Un cas particulier sera inclus dans la lettre à la demande de l'auteur de la proposition, ORPAGU.



La proposition d'avis suivante soumise à débat concerne les modifications dans les accords de collaboration de pêche durable (APPD) de l'UE pour ce qui est de l'utilisation d'agents de pêche. Cet avis sera abordé spécifiquement au point 6.

Ensuite, des propositions sur les questions ci-dessous sont effectuées, mais pas pour leur adoption au cours de cette réunion. Suite aux débats opportuns, les actions suivantes par rapport à ces questions sont accordées :

Mise en œuvre de la dimension externe de la PCP : Accords de pêche et ORGP :

- **La possibilité de rédiger un avis sur l'amélioration de l'application de la dimension externe de la PCP sera reprise, avec comme référence les conclusions présentées par Mireille Thom dans la publication du WWF. Cet avis inclurait aussi des questions relatives au rôle de la pêche dans la gouvernance internationale et la croissance bleue.**

- **Le GT4 continuera à travailler sur la possibilité d'organiser deux séminaires régionaux en 2018, consacrés à l'amélioration de la mise en place des accords de pêche durable et leurs liens avec la coopération au développement avec les pays tiers. Pour cela, il faudra s'attacher l'implication des administrations et parties prenantes de pays tiers concernés, et on pourrait procéder en coordination avec la COMHAFAT en Afrique Occidentale et avec la COI dans l'Océan Indien.**

Subventions à la pêche – Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

- **Le Secrétariat enverra pour consultation aux membres du GT3, du GT5 et du Comité Exécutif l'avis provisoire contenant des recommandations à propos des négociations multilatérales sur les subventions à la pêche, qui seront débattues lors de la XI^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Buenos Aires du 10 au 13 décembre. Le MAC et l'OMC seront informés de l'avis ou de l'opinion émis(e).**

Nations Unies - Gestion des eaux internationales en haute mer

- **Le Secrétariat enverra aux membres du GT3, du GT5 et au Comité Exécutif le document de position provisoire rédigé par M. Marc Ghiglia sur l'amélioration des processus de gouvernance, évaluation et qualité scientifique dans le cadre de la Biodiversité au-delà des zones de juridiction nationale (BBNJ) de l'ONU.**

5. Rapport Économique Annuel CSTEP sur l'activité et données concernant la flottille de pêche lointaine

5.1. Présentation CSTEP AER 2017 - Michael Keatinge (BIM)

La présentation est disponible en suivant ce lien sur le site Internet du LDAC : <http://ldac.ldac.eu/attachment/4e87507a-2c69-477f-8a88-e64ab8ed7cf2>

Et le lien ci-dessous mène au rapport économique de 2016 du CSTEP concernant la flottille de pêche européenne :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/8ebca9c0-646c-4638-bde5-56bb1b16cb10>

5.2. Proposition du LDAC de demande de révision de données et méthodologie pour DWF

5.3. Actions futures : initiatives de collaboration DG MARE/CSTEP/LDAC

Après le tour de questions et réponses, les actions suivantes sont convenues :

À propos du rapport économique actuel du CSTEP 2016 – Activité et tendances économiques de la flottille communautaire de pêche lointaine :

- **Un extrait du rapport économique du CSTEP sera publié sur la page Internet consacrée à la réunion, avec le chapitre des données relatives aux « *Autres régions de pêche (OFR)* », catégorie qui englobe l'activité de la flottille communautaire de pêche lointaine.**
- **Sur la base des propositions faites par M. Keatinge et des commentaires et notes formulés par les membres, le Secrétariat rédigera une lettre provisoire offrant l'aide et la collaboration du LDAC en matière d'amélioration des données (quantitatives et qualitatives) de la flottille communautaire de pêche lointaine ; et demandant à la Commission Européenne de fournir les moyens opportuns au CSTEP pour réviser à fond le contenu et la méthodologie du rapport concernant la flottille de pêche lointaine, de sorte à pouvoir obtenir une cartographie actualisée et prédire les scénarios à venir. Pour cela, il faudra remplir les critères suivants :**
 - **Les EM, conformément à la DCR, seront tenus de fournir des données dignes de foi concernant le recensement de leur flottille de pêche lointaine ;**
 - **Étude de la catégorisation des trois sous-groupes suivant lesquels se divisent les OFR ;**
 - **Normalisation des données relatives aux bénéfices bruts et calcul des rendements nets des flottilles au niveau européen ;**
 - **Mise à jour des chiffres économiques par nombre d'employés par segments de flottille et pays, frais d'exploitation, etc.**
 - **Le secteur halieutique aidera à apporter des chiffres, en particulier en ce qui concerne les dépenses de carburant et les prix du poisson en première vente.**

6. Conditions de travail dans le domaine de la pêche : Initiatives armateurs communautaires avec agents de pêche pour l'embauche d'équipages en Afrique Occidentale

6.1. Règlementation internationale en matière de travail dans le domaine de la pêche : Ment Van der Zwan

M. Van der Zwan effectue une présentation, disponible en cliquant sur le lien suivant :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/ebf1dec4-44a5-4f72-88e4-d66404cef968>



6.2. Questions et débat entre les personnes présentes

Après le tour de commentaires et questions, les actions suivantes sont convenues :

- Le LDAC effectuera le suivi du travail du Comité de dialogue social en matière de pêche de l'UE et étudiera d'éventuelles actions et formules de coopération pour défendre des positions conjointes, le cas échéant.

Rôle des agents de pêche dans les pays d'Afrique

- Les commentaires de CEPESCA sont attendus en vue de l'adoption de l'avis du LDAC demandant à la Commission une plus grande transparence et la réglementation des activités des agents de pêche dans le cadre des accords de pêche avec les pays tiers.

7. Rapport économique et d'activité intermédiaire de l'Ex. 11 du LDAC - Secrétariat

Le Secrétaire Général, Alexandre Rodríguez, résume le rapport d'activités intermédiaire, substantif et financier, à la moitié de l'exercice du LDAC, soit du 1^{er} juin au 30 novembre 2017.

Il souligne qu'en termes de recettes, le LDAC attend de recevoir la cotisation d'un état membre et de 12 associations sectorielles, mais rappelle que le délai de réception des paiements n'est pas encore écoulé.

Par ailleurs, il rappelle que la contribution de l'Espagne a été reçue intégralement le 17 juillet 2017, soit 139 810 Euros. Cette somme a été ajoutée au budget, qui est ainsi, en termes de structure de recettes, très similaire à celui de l'année dernière.

La présentation relative au budget est disponible en suivant ce lien :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/c4125c7c-ef04-4291-bb92-fc0ded4b07cf>

8. Rapport du Président de la réunion inter CC et propositions de débat

8.1. Analyse du fonctionnement interne et de la structure des Groupes de Travail

Sur proposition du Président, une évaluation du fonctionnement du LDAC (*performance review*) est approuvée, dont l'un des points principaux est la révision de la structure des différents groupes de travail qui composent ce CC.

8.2. Contribution LDAC : Évaluation du fonctionnement des Conseils Consultatifs

Après un échange d'avis entre les membres, il est convenu d'engager l'action suivante :

- À titre de suivi de la proposition de la délégation du LDAC approuvée par le Comité Exécutif, les termes de référence pour une évaluation externe du fonctionnement du LDAC (« *performance review* ») seront rédigés en vue d'une présentation lors de la prochaine réunion annuelle de coordination entre la Commission Européenne et les CC, prévue pour la fin 2018. Une procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux



règlementations établies dans la Convention Cadre signée avec la Commission (*procurement rules*).

9. Rapport sur le Séminaire CE relatif à la mise en place de l'obligation de débarquement et à la révision du système de contrôle des pêches (Bruxelles, 14-15 novembre 2017)

Le Secrétaire Général, Alexandre Rodríguez, résume oralement le contenu de ces réunions en guise d'avancée. Les membres recevront le contenu du document de consultation de la Commission pour ces réunions ainsi que les interventions du LDAC sous forme de rapport ou de procès-verbal.

ACTION : Le Secrétariat enverra par écrit les documents pertinents concernant les réunions avec la CE sur l'obligation de débarquements, la rencontre Inter CC et la révision des systèmes de contrôle.

10. Politiques relatives aux communications

10.1. Adoption d'un plan stratégique de communication

La décision sur ce point reste à prendre, elle est différée jusqu'à nouvel ordre.

Le document du plan stratégique est disponible en suivant ce lien :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/d7433190-7e17-461d-bb93-5f6e3f9d5df0>

10.2. Présentation de la vidéo institutionnelle du LDAC (EN-ES)

La version finale de la vidéo institutionnelle du LDAC est projetée. Elle est publiée sur le site Internet du LDAC et sur le canal YouTube du LDAC en suivant ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=sgzJG6YdN9Y&feature=youtu.be>

11. Projet FARFISH H2020 :

11.1. Résumé du travail effectué et calendrier des réunions

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général, se livre à un résumé de ce qui a été réalisé jusqu'à présent et annonce que les actions suivantes ont été accordées :

- Un dossier informatif sera envoyé à chaque Groupe de Travail, comprenant la caractérisation des études de cas pertinentes et le détail de l'avancement du projet ainsi que le calendrier des futures réunions (en coordonnant la participation des membres qui y sont détachés).

11.2. Sélection d'un/e Coordinateur/trice Scientifique de Projet

- Le Secrétariat enverra pour étude de la part du Comité Exécutif l'offre d'emploi provisoire visant à embaucher un/e coordinateur/trice de projet du LDAC. Une fois adoptée, le processus de sélection débutera et une convocation publique conforme aux



exigences de transparence et publicité sera organisée, au titre des dispositions des normes de procédure du projet et de la Commission Européenne.

12. Autres affaires :

Mme. Béatrice Gorez demande à quitter le poste de Vice-présidente du Groupe de Travail 4 pour des raisons de charge de travail excédentaire et car elle est déjà Première Vice-présidente du LDAC.

Cette décision est parfaitement comprise et approuvée à l'unanimité.

Par ailleurs, et avant de clore la réunion, le Président propose d'envisager l'organisation d'une prochaine réunion AG et EXCOM en mai 2018 à Rome, au siège de la FAO. La possibilité d'organiser une réunion avec la FAO pour pouvoir lui faire part du travail du LDAC dans les divers domaines d'intérêt communs reste à envisager.

La séance est levée à 16h30.



Annexe I. Liste des personnes présentes au Comité Exécutif Madrid, le 23 novembre 2017

MEMBRES

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Javier Garat. FEOPE/CEPESCA
3. Juan Manuel Liria. FEOPE/CEPESCA
4. Rocio Béjar. ONAPE/CEPESCA
5. Marc Ghiglia. UAPF/CNPMEM
6. Claus Ubl. DHV
7. Juan Manuel Trujillo. ETF
8. Francisco Portelarosa. VIANAPESCA
9. Katarina Sipic. AIPCE-CEP
10. Luis Vicente. ADAPI
11. Raúl Garcia. WWF
12. Alejandro Garcia. OCEANA
13. Irene Vidal. EIJ

PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES GT

14. Jane Sandell. NFFO
15. José Antonio Suárez-Llanos. Anapa, Anamer, Agarba et Anasol
16. Marta Aymerich. ANFACO-CECOPECA
17. Julio Morón. OPAGAC
18. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE

OBSERVATEURS / EXPERTS INVITÉS

19. Ment van der Zwan. EUROPECHE
20. Michael Keatinge. Président EWG AER CCTEP/STECF
21. Ian Gatt. SPFA
22. Alexandre Rodríguez. LDAC
23. Manuela Iglesias. LDAC
24. Marta de Lucas. LDAC